

PARTICIPANTS

Représentants de la Mairie :

- * M. BOUVIER Fabian (Directeur Service Education)
- *Mme HOREL Nadège (Référente Enfance et de la Vie Scolaire)
- *M. DREYER Nolan (agent coordinateur de la maternelle/ jardin des loisirs)
- *Mme HENRI Céline (agent coordinatrice de l'élémentaire / mille loisirs)
- *Mme PASQUET Nathalie (Maire adjointe en charge du Sport, de la jeunesse et des loisirs)

Représentants des parents :

- *Mme LUZI Stéphanie
- *M. OUTRE LACLEF Sébastien

Diffusion d'un diaporama

1) Présentation de l'équipe d'animation

JARDIN DES LOISIRS

- 1 Directeur
- 2 animateurs permanents
- 5 ATSEM
- Animateurs vacataires

MILLE LOISIRS

- 1 DIRECTEUR
- 2 animateurs permanents
- 2 ATSEM
- Animateurs vacataires

2) Présentation du projet pédagogique / restauration

- *AUTONOMIE
- *PRISE DE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE
- *VIVRE ENSEMBLE
- *LA SECURITE
- LE PLAISIR
- *LA PEDAGOGIE

3) Questions des parents

-La participation aux activités sportives ou autres sur les temps activités de l'ALSH a été refusée. Pour quelles raisons ?

Nous invitons aux parents de relire le règlement qui se trouve sur le site de la ville.

Dans celui-ci il est bien précisé les horaires auxquels l'enfant peut quitter l'ALSH.

Il est également précisé que tout départ du centre est définitif pour les raisons suivantes :

-en cas d'accident lors des temps où l'enfant n'est pas présent au centre, qui est responsable ? Cela sera le centre de loisirs car l'enfant sera bien inscrit à l'ALSH. Donc tout accident survenu lors de son temps d'activité sera de la responsabilité de la Mairie et non de l'association, et ce même si vous signez un document indiquant que vous nous déchargez de toutes responsabilités.

-si l'enfant, lors de son temps d'activité associatif échappe à la surveillance de l'association et décide de quitter l'entraînement, qui est responsable ? Encore une fois cela sera nous pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus.

-si tous les enfants inscrits à l'accueil de loisirs pouvaient partir et revenir à n'importe lequel des moments en fonction des horaires associatifs, comment la mairie pourrait gérer les activités que les animateurs mettent en place ? ex : Kevin, Dimitri et Jeanne partent au foot à 10h et reviennent à 11h45. Ines, Mathilde et Chloé vont à la GR à 14h30 et reviennent à 16h... Il y a une centaine d'associations culturelles et sportives sur la commune. Nous ne pourrions jamais répondre à toutes les sollicitations de ce type. Et au niveau organisationnel, outre le fait de la responsabilité, cela serait impossible à gérer.

L'ALSH deviendrait juste une grande garderie et ne pourrait proposer aucune activité cohérente puisque les enfants devront partir à différents horaires aux activités associatives.

-Serait-il possible de réduire le temps pour annuler le centre et la cantine ; il faut actuellement anticiper une semaine à l'avance pour annuler l'ALSH, peut-être 48-72h, cela permettrait de libérer plus facilement des places pour certains parents demandeurs ?

Nous sommes bien conscients de la problématique des réservations à l'ALSH.

Réduire le délai de désinscription ne faciliterait aucunement la vie des parents qui sont en attente de place qui se libère.

Des propositions ont été transmises aux élus afin de tenter d'apporter une réponse satisfaisante aux familles.

En fonction des décisions qui seront prises, nous communiquerons via le portail famille bien en amont de la rentrée 2024/2025.

DIVERS

*Mr OUTRE LACLEF Sébastien et Mme LUZI Stéphanie proposent de mettre en place une permanence sur un mercredi dans la salle polyvalente. Ce qui permettrait aux parents d'échanger entre eux et de poser leurs questions.

* A la suite de cette commission un message via le portail famille à été envoyé à toutes les familles concernées par L'ALSH :

_ Notre ALSH est saturé jusqu'à juillet 2024. Ce qui empêche des familles ayant des soucis de garde de pouvoir inscrire leurs enfants.

Nous invitons les parents à revoir leur planning de réservation effectué sur l'année 2024 pour éventuellement pouvoir débloquer de nouveaux créneaux.

Il est fréquent que des "journées complètes" soient réservées alors que seule la demi-journée était souhaitée.

La prochaine commission ALSH aura lieu courant le mois de Mars.